

# REGLEMENT INTERIEUR

pour la procédure de réclamation des entreprises de la

Groupe Friedhelm Loh

conformément à la loi allemande (Lieferkettengesetzes) sur les

Obligations de diligence raisonnable des entreprises dans les chaînes  
d'approvisionnement (ci après LkSG)



Friedhelm Loh Stiftung & Co. KG (ci-après "FLS") et ses sociétés affiliées (ci-après "Friedhelm Loh Group" ou "FLG"), y compris Rittal et EPLAN, sont conscients de leur responsabilité à l'égard de l'environnement et de la société. Les principes de l'entreprise FLG s'appuient notamment sur la volonté de participer à leur élaboration et à leur amélioration. Néanmoins, il n'est pas toujours possible d'empêcher à l'avance et dans tous les cas les violations des droits de l'homme ou des obligations environnementales. En cas d'atteinte, un point de contact est nécessaire pour recueillir et évaluer les rapports des observateurs et des personnes concernées. La présente procédure de plainte a été mise en place à cette fin.

## **Qui peut déposer une plainte ?**

La procédure de réclamation peut être utilisée par tout le monde, c'est-à-dire aussi bien par les employés des entreprises FLG que par les parties externes.

## **Que peut-on signaler ?**

La procédure de plainte du FLG peut être utilisée pour toute indication en rapport avec les risques liés aux droits de l'homme et à l'environnement, ainsi que pour les violations des droits de l'homme et des obligations liées à l'environnement, en particulier celles couvertes par les sections 2 (2) et (3) de la LkSG.

Les rapports peuvent concerner des circonstances ou des événements survenus chez FLG, l'un de ses fournisseurs ou d'autres partenaires commerciaux.

Pour les plaintes liées à d'autres procédures internes ou circonstances en rapport avec les activités commerciales des entreprises FLG (*par exemple*, les violations potentielles de la législation ou des réglementations internes), un portail de dénonciation distinct est à la disposition de tous les employés de FLG à l'[adresse](https://friedhelm-loh-group.whistleblowing-portal.com/) <https://friedhelm-loh-group.whistleblowing-portal.com/>.

### **Quels sont les canaux disponibles pour déposer une plainte ?**

Les plaintes peuvent être portées à l'attention des entreprises du FLG de deux manières. D'une part, par le biais d'un portail de plaintes en ligne disponible sous le nom de domaine <https://friedhelm-loh-group.complaints-portal.com> (ci-après "Portail de plaintes FLG"). D'autre part, les plaintes peuvent également être adressées directement à une boîte mail :

LkSG-complaints@friedhelm-loh-group.com

Les deux manières fonctionnent gratuitement et disponibles à toute heure.

### **Que se passe-t-il avec les plaintes reçues ?**

#### 1. Réception des plaintes

##### a. Portail des plaintes FLG

Vous serez guidé pas à pas dans l'utilisation du portail de plaintes du FLG. Les rapports peuvent y être soumis dans n'importe quelle langue. Vous pouvez décider de rester anonyme ou de fournir vos coordonnées.

Après avoir soumis le rapport sur le portail de plaintes du FLG, vous recevrez un accusé de réception et un code de confirmation à 16 chiffres. Indépendamment des coordonnées fournies, ce code est nécessaire pour consulter et éditer à nouveau le rapport ultérieurement, si nécessaire. L'utilisation du code permet de répondre aux questions enregistrées dans le chat sans compromettre l'anonymat complet de la personne.

Le rapport soumis sur le portail de plaintes FLG est examiné uniquement par des juristes expérimentés de BDO Legal Rechtsanwaltsgesellschaft (ci-après "BDO"), qui agissent en toute indépendance par rapport à la FLG. Après un premier contrôle de plausibilité du rapport et la clarification d'éventuelles questions, la personne responsable transmet le dossier au département des affaires juridiques de la FLS. Votre identité ne sera divulguée qu'avec votre accord préalable.

##### b. Boîte mail ~~ux lettres~~ centrale

Au lieu d'utiliser le portail de plaintes FLG, vous pouvez également envoyer vos plaintes directement par courrier électronique à la boîte mail centrale indiquée ci-dessus. Un membre du département des affaires juridiques des FLG examine les rapports et demande des informations supplémentaires par courriel si nécessaire. Vous recevrez un accusé de réception par courriel dans la semaine suivant la réception de votre plainte.

#### 2. Traitement de la plainte

Le département des affaires juridiques des FLG coordonnera le traitement de votre plainte, que vous l'ayez déposée sur le portail des plaintes des FLG ou par courrier électronique.

Pour qu'un cas soit traité et enquêté de manière appropriée, il est important de décrire l'incident de la manière la plus précise possible. Si les détails fournis initialement ne sont pas suffisants, il vous sera demandé de fournir des informations supplémentaires en utilisant le portail des plaintes du FLG ou les coordonnées existantes. Si, malgré toutes les possibilités de contact, il n'est pas possible d'obtenir

des informations suffisantes justifiant une enquête plus approfondie, le dossier sera clôturé et vous en serez informé.

Si les informations disponibles sont suffisantes, le cas sera évalué par le département des affaires juridiques des FLG et (si possible après vous avoir consulté) sera transmis au comité d'éthique et de conformité (CEC) des FLG avec une proposition d'action ultérieure. Le CEC, qui est dirigé par l'officier LkSG, comprend des représentants des services d'audit interne et des affaires juridiques. Le comité décide si d'autres départements spécialisés doivent être impliqués (en particulier : Ressources humaines (RH) et le département Sécurité, énergie, environnement et bâtiments (SEUB)) et quelles mesures d'enquête spécifiques doivent être prises, et soumet les documents de décision correspondants à la direction exécutive du FLG. Les réunions de l'EEC se tiennent généralement une fois par mois, ou plus fréquemment en cas de besoin spécifique.

### 3. Notification au dénonciateur

Vous serez informé de l'avancement de l'enquête et du traitement de votre plainte par les canaux de communication disponibles pour le cas en question (par courrier électronique ou sur le portail des plaintes du FLG). La durée effective de la procédure dépend de l'objet du rapport et peut varier en conséquence. Dans tous les cas, le Friedhelm Loh Group s'efforcera de vous donner un retour sur les mesures de suivi engagées ou prévues au plus tard trois mois après la réception de votre rapport. Vous recevrez également un message lorsque le dossier sera clôturé.

### ***Comment les dénonciateurs sont-ils protégés ?***

Les avocats de BDO et les personnes du FLG chargées de traiter les dossiers sont tenus de traiter les informations qui leur sont transmises de manière confidentielle. Les données personnelles sont traitées conformément aux exigences applicables en matière de confidentialité des données et à la loi allemande sur les obligations de diligence des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement. Il est garanti qu'aucune personne chargée du dossier ne tentera d'établir l'identité ou l'adresse IP des personnes déclarantes.

En tant que dénonciateur, vous avez droit à la protection du présent règlement intérieur si vous avez des motifs raisonnables de croire que l'information que vous avez communiquée est vraie au moment où elle est fournie et qu'elle entre dans le champ d'application du présent règlement intérieur. Dans ce cas, vous n'avez pas à craindre de conséquences préjudiciables telles que le harcèlement moral, la discrimination ou le licenciement. Votre protection contre toute forme de représailles est assurée et garantie.

Si, au cours d'une enquête, il s'avère qu'une plainte n'est absolument pas fondée et qu'elle a été déposée dans le seul but de nuire à quelqu'un d'autre de manière malveillante ou sans justification et de le discréditer (abus), l'entreprise FLG concernée peut réagir de manière appropriée. Elle se réserve notamment le droit d'intenter une action en justice pour sa propre protection et celle de ses employés. Cela inclut également des mesures disciplinaires si l'abus est perpétré par un employé d'une société FLG.